Châteauneuf de GADAGNE
VILLAGE EN PROVENCE

Bulletin Municipal

N° 88 - Septembre 2016 *Directeur de Publication :* P. Molland - *Comité de rédaction :* A. Cangélosi - C. Germain - E. Klein - *Imprimerie* Quadrifolio

La proclamation du Ban des vendanges

Ces dernières années, Châteauneuf de Gadagne a eu l'honneur d'organiser plusieurs bans des vendanges. Mieux encore, notre commune s'est vue confier l'organisation de cette traditionnelle manifestation, dorénavant chaque année.

La cérémonie du Ban des Vendanges (Le terme exact est *lever le ban des vendanges*), est presqu'immémoriale : déjà à Rome, la date des vendanges n'était pas laissée au libre arbitre du vigneron et reposait sur une délibération publique dans le sens de l'intérêt général. Mais c'est au **Moyen-âge** que cette pratique fut instituée dans notre pays : dans le système féodal médiéval, à l'issue de la messe dominicale de la fin du mois d'août, le représentant de l'autorité seigneuriale fixait la date d'ouverture des vendanges.

Il était en effet interdit de vendanger avant qu'on ait préalablement fait vérifier la maturité des raisins par des experts ou prud'hommes. D'une manière générale, en France, le tenancier ne pouvait pas récolter ses raisins sans l'autorisation du seigneur, donnée après inspection des vignes. Il fallait donc pour commencer les vendanges, obtenir le *cry, congié et licence* de son seigneur. Le représentant du seigneur criait alors ***ban des vendanges***! Cette institution gardera ce nom, qui survivra à la féodalité.

Le dessein noble visé était *la recherche de la qualité*, car les experts envoyés dans les vignes pour fixer la date du ban, avaient pour mission essentielle de s'assurer que les raisins avaient atteint la parfaite maturité à l'ouverture de celui-ci. Mais la pratique du ban avait aussi l'avantage *d'empêcher les déprédations* dans les vignes chargées de fruits, et *de réprimer le maraudage* (redevance due au seigneur oblige) qui était une des plaies de la viticulture dans l'ancien régime.

En 1791, le système féodal est tombé, **mais le ban des vendanges est resté d'usage**.

La remise à l'honneur de cette tradition dans notre territoire en 1995, nous permet, avec les sept autres communes des terroirs d'Avignon, de maintenir ces liens qui font *notre identité vraie.*

Vouloir la raviver, vouloir la revivre avec intensité, participe de la volonté, non pas de ressasser le passé ni même de promouvoir un folklore, mais bien de nous permettre l'espace d'un moment, de l'appréhender de manière presque concrète, de visualiser **ce qui fait nos racines**. Car, il s'agit aussi d'un hommage à toutes celles et tous ceux, illustres, connus ou simples vignerons anonymes, qui depuis les temps les plus anciens, jusqu'à nos jours, ont oeuvré pour l'existence de la viticulture telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Le Comité des fêtes est sur le pont depuis plusieurs semaines pour la réussite de cette cérémonie qui, dès 18h30 le **3 septembre**, sur la place de la Pastière, vous permettra de participer à de nombreuses manifestations en musique, à des dégustations de nos excellents crus et à la proclamation du Ban des Vendanges.

Nous espérons que vous y prendrez plaisir !

Liliane CHAMBARLHAC
Conseillère municipale

AGENDA DU MOIS

3	**COMITE DES FETES** *Ban des vendanges*
	OFF. TOURISME INTERCOMMUNAL *Salon Bien-Etre, Nature, Tourisme*
	TENNIS CLUB *Inscriptions Baby tennis (+ 7 et 10/09)*
7	**VIE PAROISSIALE** *Inscriptions catéchèse*
8	**LA GARANCE** *Evohé (Cirque contemporain)*
9	**COMITE DES FETES** *Cinéma Plein air (Camping 3)*
10	**COMITE DES FETES** *Forum des Associations*
	SPORTING CLUB *Vide grenier*
14	**LA STRADA** *Film : La couleur de la Victoire*
17	**MAIRIE** *Journée du Patrimoine*
	COMITE DES FETES *Journée des Enfants*
24	**MEDIATHEQUE** *Vente de livres d'occasion*
25	**VELO CLUB** *Trophée des écoles de cyclisme*

BAN DES VENDANGES

Des manifestations festives accompagneront cette célébration qui se déroulera pour l'essentiel place de la Pastière et sera clôturée par une dégustation des crus locaux. Au programme : *défilé des confréries, proclamation du Ban, pressée de raisin, dégustation de nos crus locaux et animation musicale.* Achat du verre 3 €.

Tenue blanche souhaitée

FORUM DES ASSOCIATIONS

Afin de permettre à chacun de découvrir les associations de notre village, mais aussi pour faciliter les éventuelles inscriptions de rentrée, la 8ème édition du ***Forum des Associations*** aura lieu le **Samedi 10 septembre** sur la Place de la Poste de 9 h à 12 h.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2016

Syndicat intercommunal de ramassage des élèves de l'Isle sur Sorgue

Dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale de Vaucluse, le Conseil Départemental s'est proposé pour reprendre ce service de transport. En concertation avec les communes membres du syndicat, le conseil municipal a acté le transfert de ses compétences au Conseil Départemental de Vaucluse.

Modification de la quotité d'un emploi

L'emploi de responsable du C.L.A.E avait été ouvert à 70 % d'un temps complet. Suite au départ en disponibilité, à compter du 1er septembre, de l'agent occupant ce poste, la quotité de travail est portée à 87 % afin de prendre en compte l'accueil du matin.

Budget Ville - délibération modificative

Cette délibération modificative vise à régulariser des imputations pour des subventions encaissées sur des années antérieures. Il s'agit d'opérations d'ordre.

Indemnité de conseil de la Trésorière

Outre leurs fonctions de comptables assignataires, les comptables du Trésor public peuvent fournir personnellement des prestations à caractère facultatif, qui donnent lieu au versement, par la commune, d'une «*indemnité de conseil*», dont le taux est fixé par délibération, au prorata du nombre de jours. Mme Live, trésorière, quitte ses fonctions cette année. L'indemnité pour 210 jours se monte à 406,63 €.

Biens vacants et sans maitre

Sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers. La commune a identifié les comptes de dix propriétés présumées sans maitre. Un arrêté a été transmis à M. le Préfet et affiché en mairie et aux lieux des biens présumés vacants. Aucun héritier ne s'étant fait connaitre, le Conseil a décidé d'incorporer ces biens au domaine privé communal.

Rapport sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets ménagers

pour l'année 2015 : le Conseil a pris connaissance du rapport établi par la CCPMSV, compétente pour ce service.

Instruction des autorisations d'urbanisme

le Conseil a approuvé la convention relative à l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme par la Communauté de Communes. L'instruction du volet accessibilité des permis et autorisations de travaux pour les établissements recevant du public n'était pas prévue dans cette convention. Or les services de l'Etat se sont désengagés sur ce point et, en l'état, chaque commune assure l'instruction de ces demandes. La communauté de communes a décidé de proposer la mutualisation de ce service aux communes et un avenant à la convention initiale. Chaque dossier instruit serait facturé 140 € par la Communauté de Communes. Le Conseil a approuvé cet avenant.

Concession d'aménagement de la « Place de la Poste »

Le Conseil a approuvé en 2013 le lancement d'une procédure de consultation pour la conclusion d'une concession d'aménagement pour le projet de la Place de la Poste. Un avis d'appel public à la concurrence est paru. La commune a reçu les candidatures de quatre sociétés, présentant les garanties professionnelles et financières pour assurer les missions du traité de concession, dont trois ont déposé une proposition. Après plusieurs réunions de négociation, un candidat s'est désisté, un second a finalement été évincé de la procédure en raison du défaut d'un des éléments demandés dans le règlement de la consultation. La négociation s'est poursuivie avec le cabinet ***Citadis***, afin qu'il présente un projet correspondant aux attentes de la commune, en particulier sur le plan architectural. Après analyse de ses dernières propositions au vu des critères choisis, le Conseil a retenu l'offre et le projet de ce candidat.

Acquisition de la parcelle AH 132

Le Conseil a approuvé l'acquisition, auprès de la SAFER de la parcelle AH 132 d'une superficie de 1238 m2 au prix de 9070 €.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur le Maire informe le public que l'enquête publique unique portant sur ***le projet de PLU*** arrêté par le conseil municipal du 21 mars 2016, et ***la révision du zonage d'assainissement des eaux usées***, se déroule en Mairie depuis le 10 Août, et s'achèvera le **12 Septembre 2016 inclus**.

Les caractéristiques principales du ***projet de PLU*** sont : *la mise en valeur l'identité agricole et naturelle du territoire garant du cadre de vie, la possibilité d'un développement maîtrisé, soucieux de l'économie de l'espace, le maintien de l'activité économique, l'adaptation des équipements publics et la préservation du cadre de vie.*

Le projet de zonage d'assainissement des eaux usées a pour caractéristique principale *la délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif.*

L'autorité compétente pour approuver l'élaboration du PLU à l'issue de l'enquête publique unique est le Conseil municipal de Châteauneuf-de-Gadagne.

L'autorité compétente pour approuver le zonage d'assainissement des eaux usées à l'issue de l'enquête publique unique est le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse.

Le Tribunal Administratif de Nîmes a désigné : M. Pierre-Bernard FAGUET, en qualité de commissaire enquêteur, et M. Jean-Mary BESSE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête peut être consulté en Mairie depuis le 10 Août et **jusqu'au 12 Septembre 2016**, de 8h à 12h et de13h à 16h30 du lundi au jeudi et de 8h à 12h et de 13h à 16h le vendredi.
Il est également consultable sur le site internet de la commune : www.chateauneufdegadagne.fr

On peut écrire au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne, 1 Place de la Pastière, 84470 Châteauneuf-de-Gadagne, ou par email : contact@chateauneufdegadagne.com.

Le commissaire enquêteur recevra en Mairie :

vendredi 2 septembre 2016 de 8h à 12h
mercredi 7 septembre 2016 de 13h à 16h30
lundi 12 septembre 2016 de 13h à 16h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Châteauneuf-de-Gadagne. Ils seront également consultables sur le site internet de la Mairie : www.chateauneufdegadagne.fr.

INFOS GENERALES

Pour écrire au BM

bulletinmunicipalcdg@gmail.com

Remise des articles avant le 20 du mois

NOTRE DOYENNE A FETE SES 102 ANS !

Madame **Yvonne Roure**, doyenne de notre village, a fêté ses 102 ans le 15 août, à la Maison de retraite Saint-André de Morières, où elle séjourne depuis plusieurs mois.

Particulièrement en forme et alerte, elle y a reçu la visite de notre maire, Pierre Molland, accompagné de Liliane Chambarlhac et de Alphonse Cangélosi, venus lui souhaiter un bon anniversaire, toujours bonne santé et encore longue vie.

Parc Gautier à L'Isle-sur-La-Sorgue
Du 3 sept. à 10 h au 4 sept. à 19 h

Pour la 5ème édition du Salon retrouvez des exposants, des conférences, des ateliers, un village des Offices de Tourisme & des spectacles autour de la nature et du bien-être.

Invitée d'honneur : La Sardaigne

Notre ami, **Robert Vettoretti,** animera le **Dimanche 4 septembre à 16 h** la conférence « ***Un vignoble d'exception au pays des Sorgues*** »

Porte d'entrée du bassin des Sorgues, Châteauneuf-de-Gadagne peut s'enorgueillir d'avoir donné son nom à une toute nouvelle Appellation d'Origine Protégée «Gadagne Villages». Comme celui de l'autre prestigieux Châteauneuf, le terroir de Gadagne est marqué sur ses hauteurs par un bel épandage de galets roulés du Rhône, un climat méditerranéen propice et le savoir-faire de vignerons dont les terres sont ici délimitées à l'Est par les bornes de la Cité Papale toute proche. Passionné par l'histoire du terroir et des hommes, Robert Vettoretti nous emmène à la découverte de la vigne et du vin dans cette région la plus méridionale des Côtes-du-Rhône.

Nouveau à Gadagne

Le Domaine Valmont de Peronny

Denis Barrillon, propriétaire du Domaine Valmont de Peronny, vous invite à venir découvrir ses vins dans son tout nouveau caveau de vente et dégustation. Diplômé en oenologie, il exerce le métier de la vigne et du vin depuis plus de 20 ans.

Avant de choisir de s'installer à Gadagne, il a eu l'opportunité de découvrir de nombreuses régions viticoles, notamment dans le Bordelais à Paulliac, mais aussi en Alsace, à Bandol ou à Rasteau.

Depuis quelques années, il exerce dans le Vaucluse et désormais, il vous accueille tous les jours de 14 h à 19h, pour vous faire partager sa passion et découvrir ses vins.

Le Domaine Valmont de Peronny, 170,place du Marché à Châteauneuf-de-Gadagne 06 62 32 27 31.

SIDOMRA

MISE A DISPOSITION
de composteurs individuels
Samedi 1er octobre 2016
de 9 H à 13 H
au pôle de valorisation
des déchets de Vedène
INSCRIPTION OBLIGATOIRE
04 90 23 44 76 ou www.sidomra.com

NOS AMIS LES CHATS

Un chat prenant le soleil allongé sur un vieil escalier en pierres, cela fait toujours une jolie carte postale ou une belle photo d'une escapade provençale! Notre village est heureux d'accueillir ces habitants à quatre pattes qui ne se contentent pas d'entretenir cette image pittoresque, mais qui participent aussi au bien-être collectif : ils chassent les rats, souris et autres nuisibles... mission que l'homme leur a toujours confiée pour préserver les récoltes dans les greniers à grains, les minoteries, les boulangeries.... Mais il est indispensable de signaler les chats dits libres (c'est-à-dire sans maître), afin qu'ils soient capturés pour être stérilisés et vaccinés.

***La stérilisation** régule la population féline et catalyse les comportements désagréables (miaulements rauques, bagarres, marquage urinaire). **La vaccination** leur permet de vivre mieux et protège les animaux domestiques.*

*A cette fin, vous pouvez contacter la **SPA Vauclusienne** (**04.90.38.96.36**) qui peut mener des campagnes de stérilisation, ou bien encore **la mairie et la police municipale.***

*Quant aux chats domestiques, en particulier ceux qui préfèrent la balade aux canapés, il faut aussi penser à les protéger ! **Il revient à leurs propriétaires de les faire vacciner.***

sapeur-pompier + volontaire = moi aussi

Vous pouvez vous engager à partir de 16 ans quelle que soit votre nationalité si votre casier judiciaire est vierge.

Adressez-vous au service départemental d'incendie et de secours de votre lieu de résidence. Des conditions d'aptitude physique et médicale sont vérifiées. Vous exercerez les mêmes missions de secours que les professionnels.

La formation dispensée permet de vous former aux gestes qui sauvent, à la lutte contre les incendies, de vous perfectionner et spécialiser. Progressivement, au rythme de l'acquisition de vos compétences, vous serez engagé sur le terrain.

Cet engagement citoyen donne droit à des indemnités horaires et à une protection sociale spécifique. Le sapeur-pompier volontaire donne librement le temps qu'il a choisi. Il peut rompre son engagement à tout moment. Les missions confiées aux sapeurs-pompiers volontaires sont principalement le secours à personne (65 %), la lutte contre les incendies (8%) , les accidents de la route (7%). Les sapeurs-pompiers sont également les principaux formateurs du grand public aux gestes de premiers secours

Le recrutement pour les sapeurs-pompiers volontaires se fera en **octobre, janvier et avril**. Les premiers recrutements de personnes résidant sur Gadagne pourraient intervenir dès **janvier 2017** afin d'entamer leur formation et commencer à les intégrer à l'effectif et à l'activité du centre, dans l'attente de la construction de la nouvelle caserne de Caumont.

Pour plus d'infos

http://www.sdis84.fr/Devenir-sapeur-pompier/Devenir-sapeur-pompier-volontaire

LE REGLEMENT DE POLICE DE 1852

Considérant qu'il est nécessaire de mettre des règlements en vigueur afin de faire connaître aux habitants, les obligations, les devoirs que les lois leur imposent et les prévenir contre les contraventions »

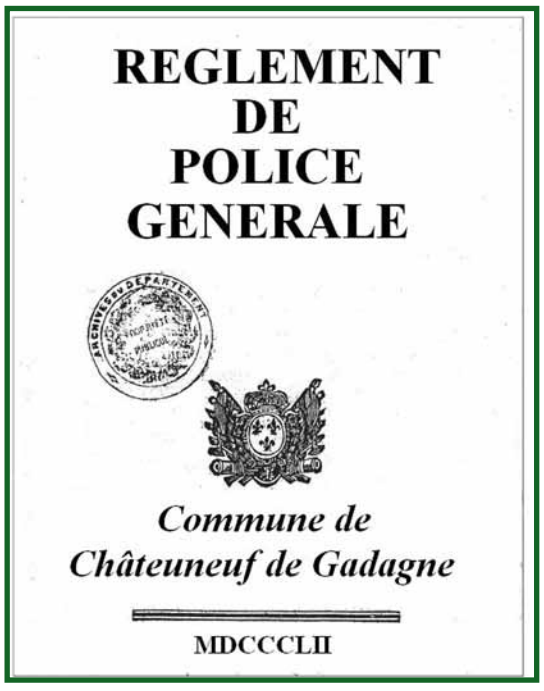
REGLEMENT
DE
POLICE
GENERALE

Commune de
Châteuneuf de Gadagne

MDCCCLII

C'est ainsi que la municipalité Cebe annonce le très long **Règlement de Police Générale** qu'elle a édicté, et qui traite tout autant de la *circulation des personnes, des animaux, de la sécurité de la population, de la salubrité publique, des moeurs et de la décence publique, de la voirie, ou encore de la poli-ce rurale.*

En voici, ci-après, quelques extraits significatifs !

- Il est défendu à tous mendiants invalides du pays… de **mendier en réunion**, *à moins que ce soit* le mari et la femme, le père ou la mère et leurs jeunes enfants, l'aveugle et son conducteur ;

- Il est défendu aux aubergistes de **vendre des boissons falsifiées ou corrompues**, et qui contiendraient des mixtions nuisibles à la santé ;

- Les **chants politiques** sont formellement interdits dans les auberges, cabarets et cafés ;

- Il est défendu aux cabaretiers et cafetiers de **se livrer à des voies de fait**, contre des personnes qui ne paieraient pas leurs consommations mais ils doivent recourir à l'autorité qui fera procéder à leur arrestation ;

- **Les charlatans** ne pourront débiter des drogues, ou faire des opérations, sans justifier d'une autorisation spéciale ;

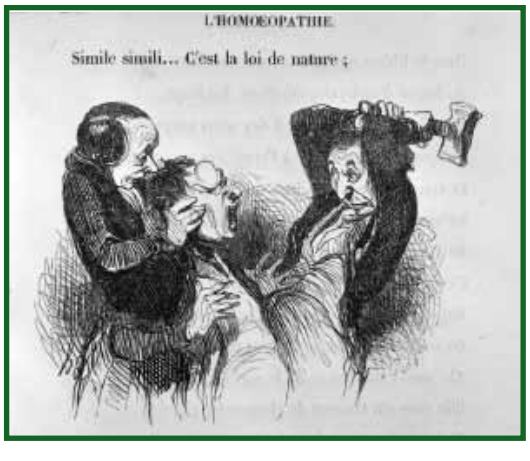

- Défense est faite d'arracher, déchirer, de salir **les affiches** des autorités publiques ;

- Il est défendu aux habitants de mettre aucun vase, caisse ou objets analogues, sur les fenêtres non garnies de balcon, de **jeter sur la voie publique des immondices** qui pourraient nuire aux passants ;

- Les **conducteurs de voiture** devront toujours se tenir à la tête de leurs chevaux, surtout dans le village, afin d'éviter tout accident ;

- **En cas d'incendie**, tout citoyen est tenu de prêter secours et d'obtempérer aux ordres de l'autorité ;

- Il est défendu de **laisser divaguer dans les rues**, des porcs ou autres animaux malfaisants ;

- Il est défendu **d'embarrasser la voie publique** en y déposant sans nécessité des matériaux, fumiers, bois en y laissant séjourner des voitures, des instruments aratoires ;

- Celui qui aura exposé sur la voie publique des matériaux ou immondices par nécessité, sera tenu de placer au-dessus ou à côté, **une lanterne allumée** pendant la nuit ;

- Tous propriétaires ou locataires, seront tenus de **balayer le devant de leur maison** le jour de la Fête Dieu ;

- Les femmes devront **jeter hors des bassins des fontaines**, l'eau qui leur aura servi pour laver les choux, épinards et salades ;

- **L'eau des éviers** qui se jette dans les rues devra être conduite *raz* de terre, au moyen d'une conduite ;

- De mai à octobre, on ne pourra pas **faire pourrir dans les rues de la paille, herbages**, etc. On ne pourra non plus y laisser des tas de fumier pendant plus de vingt-quatre heures ;

- Il est défendu de **déposer sur la voie publique** les corps des animaux morts ; ils devront être enfouis dans la terre ;

- Il est défendu à tous hôteliers, aubergistes et autres personnes qui donnent à boire et à manger, de **loger des filles publiques** dans leurs établissements ;

- Il est défendu aux personnes des deux sexes, et de tout âge, de **se baigner dans la rivière**, à moins de deux cents mètres de distance de toute maison d'habitation ;

- Il est expressément défendu de **couper, écorcer, mutiler, arracher les arbres** plantés le long des voies publiques ;

- Il est défendu de vendanger les vignes avant le jour fixé par le procès-verbal **d'ouverture des bans** ;

- **Les grappilleurs** ne pourront s'in-troduire dans les vignes avant que la récolte ne soit entièrement enlevée et que le Maire en ait donné l'autorisation ;

- Tous les ans, **les haies bordant la voie publique** devront être émondées dans la dernière quinzaine de juin, afin de donner un libre passage aux charretées de gerbes.

Si cela va sans dire, cela ne va-t-il pas encore mieux en l'écrivant ?

LE CAS PARTICULIER DES CANAUX D'IRRIGATION

"Le curage de tous les canaux d'irrigation et fossés de dessèchement, sera opéré tous les trois ans, entre juillet et août, dans toute la plaine du territoire qui se trouve au levant du Sénot et de la rivière qui s'étend du Moulin à farine au Moulin Neuf.

Il est expressément enjoint aux propriétaires riverains intéressés au curage, de les faire curer chacun dans la partie qui les concerne d'après les anciennes dimensions et jusqu'à leur ancien plafond, à pente égale, de couper et enlever tous les arbres, branches, buissons qui sont susceptibles de gêner le libre cours des eaux, sous peine de le voir fait, à leurs frais et dépens dans le temps et délai ci-dessus fixé.

Faute par les propriétaires d'avoir effectué ces opérations dans les délais prescrits, il y sera pourvu à leurs frais, à la diligence du Maire. L'exécution des frais de ces élagages et curage sera délivrée par le Juge de Paix du canton, aux agents qui l'auront fait opérer d'office.

Le grand fossé de dessèchement dit « Le Sénot », dans lequel se jettent tous les autres, sera au nom du Maire, curé aussi tous les trois ans, et le premier se fera en 1852. Ce curage sera donné à l'adjudication et consenti à celui qui offrira le plus fort rabais".

Le Pont sur le Sénot

LES LECTEURS ECRIVENT AU BM

Un de nos lecteurs assidus, M Joël Jayer, nous adresse les précisions suivantes sur l'origine du mot ***bistrot***, objet d'une de nos chroniques dans le précédent BM. Nous les reproduisons volontiers.

« Bistrot
Petite précision sur ce mot que le français n'a pas hérité de l'italien comme semble le présenter nos amis du Bistrot de la Pastière, mais du russe.
*En effet, c'est au cours de l'occupation de Paris par les Alliés en 1815, après la chute de l'Empire, que les soldats étrangers alors nombreux dans la capitale se désaltéraient dans les débits de boisson, en particulier ceux qui étaient installés dans les jardins des Champs Elysées non encore urbanisés. Parmi eux les plus assidus étaient les Russes qui hélaient les serveuses du mot « **vistra** » qui signifie : **vite** !**
… Si la langue française s'est enrichie de ce mot, c'est peut-être grâce à la qualité des vins de France ».

---

* La Rédaction du BM souhaite apporter son grain de sel, en précisant que cette étymologie populaire (*voir ci-desous la plaque apposée sur la façade de la « Mère Catherine », place du tertre à Montmartre*) semble bien, en effet, dériver du russe *bistro* (en cyrillique : **быстро**) signifiant « *vite* » et datant de l'occupation russe qui a suivi la bataille de Paris de 1814.

Les soldats russes n'ayant pas le droit de boire en service et craignant de se faire surprendre par l'arrivée d'un gradé, imploraient les cafetiers qui les servent en leur criant en russe : « ***быстро, быстро*** », « *vite, vite* ».

Mais l'origine du mot *bistrot* est, néanmoins, incertaine et discutée, et d'autres propositions existent, dont celle la reliant à un régionalisme importé à Paris au XIXe siècle, d'où il se serait diffusé à travers la France : *bistrot* viendrait peut-être ainsi du poitevin « *bistraud* », ou bien de « *mastroquet* » (dans le Nord de la France) ou « *bistroquet* » (dans le Sud) signifiant à l'origine un domestique, puis le domestique du marchand de vin, puis le marchand de vin lui-même. Ce qui tend à renforcer cette hypothèse, est que le mot *bistrot* signifiait, au début du XXe siècle, « *tenancier d'un bistrot* » aussi bien que « *établissement où l'on sert du vin* ». Ainsi, dans *Voyage au bout de la nuit* de Louis-Ferdinand Céline :

« Sur le comptoir triomphait un gros bouquet. À cause de la fête du bistrot Martrodin. (…) Le mari voulait absolument que le bistrot se mette à lui réciter les sous-préfectures du Loir-et-Cher parce que, lui, il les avait apprises et il les savait encore ».

JOURNÉE DU PATRIMOINE

Pour cette première participation de notre village aux ***Journées du Patrimoine***, nous vous proposons un parcours-découverte de quelques monuments et lieux chargés d'histoire : le *cimetière médiéval de Campbeau, le mausolée Goujon, le Monument aux Morts, le télégraphe Chappe, la Juiverie et la Porte de la Reille, le rocher du Portail Neuf…*

Nous terminerons par l'évocation de la glacière du seigneur au pied de la tour du Jas.

Rendez-vous avec Robert Vettoretti à la table d'orientation de Campbeau, le ***samedi 17 septembre à 10h30.***

TENNIS CLUB

Le TC Campbeau a clôturé la saison, une fois de plus, avec plusieurs manifestations. Le 15 juin, les enfants de l'école de tennis ont pu profiter d'une belle journée animée par des jeux et animations et la présence d'un camion pizza pour se restaurer !

Le traditionnel tournoi interne des doubles mixtes s'est déroulé dans la bonne humeur, permettant à plus de 60 adhérents d'y participer ! Les partenaires de doubles Florence Aimadieu /Thierry Maussan, Elise Perles /Joël Hugues, Emmanuelle Voinier / Jean-Philippe Urwald et Marie Torrente / Etienne Klein ayant remporté les finales des différentes poules ont été récompensés lors de la traditionnelle fête du Club.

La nouvelle année tennistique commence dès début septembre avec les compétitions des Coupes Vincensini et d'Automne, les dimanches matin… N'hésitez pas à venir encourager les équipes !

Quelques dates à retenir pour les inscriptions de l'école de tennis «*du Baby tennis à la compétition* « : Mercredi 31 Août 9h/12h-14h/18h, Samedi 3 Septembre 9h/12h-14h/17h, Mercredi 7 Septembre 9h/12h-14h/18h, Samedi 10 Septembre toute la journée (présence au forum des associations).

VELO CLUB

Victoire Plauche, Carla Chastel et Julie Imbert ont représenté le club au sein de l'équipe de Provence qui a terminé à la 7e place du trophée de France à Rochefort. Les jeunes pousses du club sont allées passer une semaine de détente dans le Cantal et ont assisté au critérium international regroupant des professionnels du Tour de France. Avant cela, ils avaient participé à la course qui leur était réservée après avoir effectué le tour de reconnaissance du circuit avec ces professionnels.
Les tout petits, César Corbière et Clémence Lemercier, n'étaient pas peu fiers de l'accompagnement de leurs idoles.

Du côté des minimes cadets, au championnat de Vaucluse à Grillon, Quentin Bertrand s'est classé 3e en minime et nos cadets ont réussi le triplé avec Valentin Guillot 1er, Romaric Plauche 2e et Yann Gardel 3e. Romaric Plauche a par ailleurs été sélectionné dans l'équipe de Provence lors des championnats de France de l'avenir à Civeaux.

Agenda des activités à venir : reprise des entraînements de l'école de cyclisme le samedi 3 septembre, forums des associations à Gadagne et au Thor le samedi 10 septembre, journée des courses du Thor le dimanche 11 septembre à partir de 9 h, finale du trophée des écoles de cyclisme à Campbeau le dimanche 25 septembre à 13 h 30.

VIE PAROISSIALE

Nous accueillons le **Père Guiseppe Giau** qui, en charge du séminaire *Redemptoris Mater*, sera le curé du secteur interparoissial Gadagne -Jonquerettes. Il sera secondé par le **Père Julien Paul Sobas**, vicaire.

Rentrée Catéchèse

Les inscriptions pour la rentrée des catéchismes se fera le **mercredi 7 septembre** de 14 h à 16 h, à la maison paroissiale - 1, rue des Bourgades.

Mouvement Chrétien des Retraites (MCR)

Des rencontres mensuelles ont lieu pour réfléchir sur le thème *"Revêtir l'homme nouveau".* Cela peut nous aider à approfondir notre foi et comprendre le sens que les retraites ont dans le monde d'aujourd'hui et dans les relations intergénérationnelles. Contact : Mme Gret, Mlle Besaudun.

Pélerinage

Le diocèse d'Avignon organise, dans le cadre du *Jubilé de la Miséricorde*, un pèlerinage à St Gens, le **dimanche 11 septembre**, avec un accueil à l'Hermitage à 11 h45. Un départ pour notre doyenné se fera de Saumane en bus à 10 h. Prévenir l'équipe paroissiale.

Association Paroissiale

Nous avons des places de parking privatisées à la location derrière la maison paroissiale, 1 rue des Bourgades.
Contact : J. Brandon 04 90 22 52 90

MEDIATHEQUE

Journée des Enfants

La médiathèque sera exceptionnellement fermée le **samedi 17 septembre après-midi** en raison de sa participation à la Journée des Enfants.

Vente de livres d'occasion

Ouverture le **samedi 24 septembre** de 10h à 17h sur le parvis de la Médiathèque. La vente se poursuivra jusqu'au **samedi 1er octobre** inclus, dans les locaux de la Médiathèque.
Livres, CD et magazines à 1€ ou 2€.

ANIMOTHEQUE

ESCOLO DE FONT-SEGUGNO

Dimanche 2 Octobre : Salle Anfos Tavan
12h : repas *pieds paquets* (28€) - Apéritif servi à table (réservation jusqu'au 24 Septembre auprès de Bernadette Juillan) au 04 90 22 23 49.

Nous serons présents à la journée des associations et à la fête des enfants.

Reprise des cours : **lundi 3 Octobre** à 18h, salle de Font-Segugno

La chorale reprendra fin Septembre ou début Octobre.

Avèn agu lou regrèt de perdre un'amigo de l'Isle sur la Sorgue. Jaumeto Chareyre es defunta dins l'estiéu. A porta un grand interès au Prouvençau e à l'Escolo, emé sa bono umour e soun ajudo.

PATCHWORK

Les ateliers Patchwork reprendront, en Septembre, de 14h à 17h, salle Anfos Tavan les

Vendredis 2 - 16 et 30
Jeudis 8 et 22

Une pointe d'humour

L'argent ça va, ça vient…
Mais quand ça vient, ça va!

LA GARANCE

Jeudi 8 septembre - Parc de la Chapelle à 19h - Gratuit**.**

Evohé (*Cirque contemporain*)

Danse enivrante, en équilibre sur un fil de fer, fascinante structure de tubes d'acier en tension. Abandonnée sur l'île de Naxos, Ariane trouve dans son errance le fil confié à Thésée, c'est tout ce qui lui reste de son amour enfui. Bacchus l'heureux, touché par son désarroi, vient à sa rencontre...

LI BON VIVÈNT

Li Bon Vivènt participeront au Forum des Associations le **samedi 10 septembre** dès 9h.

Pour connaitre la date de reprise des activités, veuillez prendre contact avec chaque responsable de groupe.

6 et 20 septembre : jeux de société, salle Anfos Tavan à 14h30.

Pour tout contact :
Michel Felgeirolles : 06 20 44 42 91
Martine Jean : 06 27 29 76 10
Mail : ASLIBONV@gmail.com

LA STRADA

Le 14 septembre à 20h30
Salle des Pénitents

Un drame de Stephen Hopkins
Avec Stephan James, Jason Sudeikis, Eli Goree

Dans les années 30, Jesse Owens, jeune afro-américain issu du milieu populaire, se prépare à concourir aux Jeux d'été de 1936 à Berlin. Mais, alors qu'Owens lutte dans sa vie personnelle contre le racisme ambiant, les Etats-Unis ne sont pas encore certains de participer à ces Jeux, organisés en Allemagne nazie. Le débat est vif entre le président du Comité Olympique Jeremiah Mahoney et le grand industriel Avery Brundage. Pourtant, la détermination de Jesse à se lancer dans la compétition est intacte

FOYER RURAL

Forum des Associations

Samedi 10 septembre : de 9h à 12h, participation à la Journée des Associations.

Nouveauté Rentrée 2016

Chorale Rock'N'Voice - *Pop Rock - Folk*
Dirigée par Clara Michel

Le Mardi de 19h30 à 21h30 - aux Pénitents
Infos : 04 90 22 12 63 - frlgadagne@wanadoo.fr

Les activités reprendront le **lundi 12 septembre**. Pour cette nouvelle année scolaire, seront proposés les ateliers suivants :

Activités pour Tous

Anglais - Bridge (initiation) - Couture - Cuisine (enfants 6-11 ans) - Gym d'entretien / Body gym - Randonnée pédestre – Sophrologie - Yoga - Danse Traditionnelle - Décoration - Création d'objets - Club Photo numérique

Musique

Eveil musical (enfants 4-5 ans) - Accordéon - Batterie - Piano - Guitare - Basse - Musiques Actuelles - Groupe / Chant - MAO (Musique Assistée par Ordinateur) - Chorale Rock'N'Voice

La permanence vous accueille les **mercredis de 9h à 12h.**

Le programme détaillé des activités (tarifs, horaires…) sera disponible lors de la *Journée des associations*, ainsi qu'au bureau du Foyer, à la Bibliothèque, à la Mairie, et dans les commerces…

Danse traditionnelle

Prochain atelier (gratuit et ouvert à tous) : **vendredi 23 septembre** à 19h, au Château de la Chapelle. *Renseignements auprès de Mireille au 04 90 22 04 42.*

Randonnée

Prochain Week-End Rando les **8/9 octobre** pour découvrir les alentours de Montbrun (84). L'hébergement au VVF de Montbrun (coût 38€ pour groupe de 25 pers.).
Renseignements auprès de Anne et René au 04 90 22 16 83.

MAS DES VERTES RIVES

Le Mas des Vertes Rives vous propose à partir de mi-septembre des séances de ***relaxation dynamique,*** tous les mercredis de 18 à 19h, avec Marie-Pierre, sophrologue diplômée de la FEPS.

Voir conditions et nombre de places sur le site *www.sophrologue-paca.fr* ou sur facebook «*l'instant pour soi*»

A partir d'octobre vous seront aussi proposés des stages de Sophrologie et Voix.

Inscriptions et renseignements auprès d'Anne 06.36.84.63.46 - www.chant-musique-voix.com et de Marie-Pierre, au 06.27.73.04.95

LA CASTELNOVÈNCO

Saison de chasse 2016-2017

Ouverture générale **11.09 à 7h** - Clôture du gibier terre **8.01.2017** au soir.
Clôture générale **28.02.2017** au soir
Jour de chasse : **le dimanche uniquement** de l'ouverture générale au 9.10 (*exception faite du sanglier*)
Fermeture du perdreau 4.12
Fermeture du lièvre 25.12

Oiseaux de passage

Au-delà du deuxième dimanche de janvier, la chasse aux grives, merles noirs et colombidés se fera uniquement au poste fixe. La chasse à la bécasse et à la caille des blés fermera en même temps que le gibier de terre.

Dispositions particulières applicables à la chasse au sanglier.

Le tir à la carabine est interdit. La chasse au sanglier ne peut être pratiquée qu'en battue: *carnet de battue obligatoire*.
Toutefois, le tir individuel est autorisé à partir de l'ouverture générale. ***L'heure de chasse les jours de lâcher est fixée à 8h pour toute la saison***. Le non respect de cet horaire entraînera le retrait de la carte.

Le quartier des Matouses est interdit à la chasse (*sauf au poste et à la chasse au sanglier uniquement)*

Les lâchers de faisans et perdreaux se feront régulièrement entre la première quinzaine de septembre et le 8 janvier.

Chasseurs

Nous vous demandons d'être très corrects envers les propriétaires et de tenir compte que ceux-ci nous laissent le droit de chasser sur leurs terres, de respecter les récoltes, de chasser hors des limites des maisons et des routes, d'être les plus prudents possible. Pendant les vendanges, les chiens sont interdits dans les vignes non récoltées.

Rappel : le tir au gibier à plume **au sol *est interdit.***

COMITE DES FETES

Ciné plein air
Vendredi 9 septembre à 21h
Parc duChâteau de la Chapelle
19h : apéritif musical offert - Entrée gratuite

Les spectateurs sont invités à venir avec leur transat, leur couverture et un pique nique.

SPORTING CLUB

Côté dirigeants … A l'issue la saison, le Sporting a renouvelé ses équipes et tient à remercier plusieurs dirigeants qui arrêtent leur bénévolat auprès du club. Ce sont tous des dirigeants de grande valeur : **Pierrot Céaglio**, dirigeant de l'équipe 1 et véritable mémoire et cheville ouvrière du club s'arrête à l'issue du remplacement de l'entraîneur **Ahmed Sbaï** (dit « Mouss »), qui arrivait à la fin d'un cycle fructueux qui aura permis au Sporting d'écrire des pages chargées d'amitié et d'émotions sportives tant en PHB qu'en PHA. Toujours à l'écoute des joueurs, Pierrot aura effectué au cours des 40 dernières années, un remarquable travail d'animation du club et d'entretien des installations. **Christian Pioggini**, après 30 ans de bénévolat dans le club, passe également la main : il était l'efficace dirigeant accompagnateur de l'équipe 2 dont les coaches **Yannick Macipe** et **Jimmy Granier** partent évoluer sous les couleurs de Morières. Du coté foot animation, **Bernard Haouir,** vice-Président du club et responsable des jeunes, a souhaité passer la main. Sa vision de l'action associative et son implication pour structurer ce club et faire s'épanouir plusieurs générations de footballeurs dans la village, nous manqueront. **Stéphane** et **Frédéric Fina** quittent le club. Tous deux ont assuré pendant de nombreuses saisons, la conduite et l'animation de différentes générations de jeunes Castelnovins, de U6 à U19.

Jean-Paul Vilmer devient trésorier-adjoint du club aux côtés de **Florent Faraud**.

Côté sportif … **Guy Reboul** reprend du service en tant qu'éducateur des U19. En marge de la saison, il a déjà noué des relations avec les jeunes, dont plusieurs reviennent au Sporting après une expatriation forcée l'an dernier, faute d'équipe U17. Il remplacera **Luc Malaussène** qui ne sera plus entraîneur au SCG. **Jérome Lescouet**, après plusieurs saisons en DH, à Pernes-les-Fontaines, revient au club renforcer les équipes seniors. On compte beaucoup sur son apport comme joueur et son aura auprès des jeunes, pour une très belle prochaine saison. C'est au total une vingtaine de nouveaux joueurs seniors qui arriveront au Sporting cette saison.

Côté animation … le **10 septembre** : Vide grenier de l'association au Stade de La Galère. Information : 06 23 06 00 62 ou gadagnien.sportingclub@sfr.fr - Installation des exposants dès 7h. Tarif : 13 € par emplacement de 5m x 5m. Voiture restant sur place. Ouverture au public : 7h - 17h. Buvette avec Sandwiches, Grillades.

Reprise des activités au Sporting : seniors et U19 à partir du 8 août - Foot éducatif à partir du 31 août. Début des compétitions : premiers dimanches de septembre.

Contact : 06 23 06 00 62
Mail : gadagnien.sportingclub@sfr.fr -
Site : http:/sportingclubgadagnien.footeo.com

SOUVENI D'ENFANÇO

Fai quatre-vint-an que traficave de l'aubo au calabrun, emé mi parènt, dins li terro que travaiavon, attenènto à la granjo qu'avien fa basti, en ribo dóu camin de Sant Gèns, d'ounte n'en vesian passa, dous cop pèr an, la proucessioun di mountelin seguissant dins de caretto tóuti lis amiratour d'aqueste sant.

D'aquéu tèms, la vido pèr li païsan èro coumpletamen difèrento d'aquelo d'encuei. Dins touto la campagno carpentrassènco, li marchand passavon regulieramen, pèr vèndre si proudu. Lou proumié èro lou latié que passavo au leva dóu jour en estiéu, e de niue en ivèr. Aquest ome menavo lou chivau que trinavo sa carreto. Sa chato descendié emé un embu e un bidoun de la, pèr ana rampli li boutiho o li bidoun que li païsan tenien davans la porto de l'oustau.

Un pau mai tard, éro lou drole dóu boulangié que passavo en bicièucleto cargado de banasto de pan, que se fasié paga lou proumié dóu mes. Lou bouchié venié, éu, tóuti li dissate. L'espicié, dous cop pèr semano emé sa camiouneto. Lou quincaié passavo em'uno grando carreto trinassado pèr un miòu au pèu negre. Adusié tóuti lis ustensiho necite à l'oustau e quàuquis òutis pèr lou jardin. Dous o tres cop pèr an, un marchand de vèsti venié de Rouman e istalavo touto sa marchandiso.

Din tóuti li granjo s'abarissié de lapin que se n'en fasié seca la pèu, qu'un ome venié vèndre en cridant «*pèu de lèbre, pèu de lapin, aquéu que n'a pas, qu'espeie soun cat, aquéu que n'a ges, qu'espeie soun chin* ».

Souvènti-fes, à la toumbado de la niue, passavo un boumian, que vendié, en frodo, de proudu pèr faire lou pastis. Quasimen tóuti li pacan qu'avien de vigno ié baiavon lou dre de faire d'eigarden, amor que chasqu'an à l'autouno, un distilaire s'istalavo, long dóu cementèri de Carpentras e, nombrous èron li gènt que venien tasta aqueste proudu.

Tout acò fugué un tèms, quouro quitére l'escolo, alor qu'aviéu pas encaro treige an, pèr veni au Thor travaia la terro de l'aubo au calabrun, touto la semano e lou dimenche fin qu'à miejour.

Aquesto vido d'antan fugué, de segur, un bon intrinamen pèr me counduire, fin qu'à mi quatrevint-sièis an, emé l'espèr qu'acò dure encaro un pau!

SOUVENIRS D'ENFANCE

Il y a quatre-vingts ans, j'aidais de l'aube au crépuscule, mes parents dans les terres, qu'ils travaillaient, et qui étaient attenantes à la ferme qu'ils avaient fait construire, au bord du chemin de Saint-Gèns, d'où nous voyions passer deux fois par an, la procession des Montiliens qui suivaient des charrettes, transportant tous les admirateurs du saint.

La vie pour les paysans était complètement différente de celle d'aujourd'hui. Dans toute la campagne carpentrassienne, les marchands passaient régulièrement pour vendre leurs produits. Le premier, le laitier passait au lever du jour en été, et de nuit en hiver. Il conduisait le cheval qui traînait sa charrette. Sa fille descendait avec un entonnoir et un bidon de lait, pour remplir les bouteilles ou les bidons que le paysans laissaient devant la porte de leur maison.

Un peu plus tard, c'était le fils du boulanger, la bicyclette chargée de corbeilles de pain, qu'il se faisait payer le premier du mois. Le boucher venait, lui, tous les samedis, et l'épicier deux fois par semaine avec sa camionnette. Le quincaillier passait avec une grande charrette, entièrement couverte d'une bâche et trainée par un mulet au poil noir. Il proposait tous les ustensiles nécessaires à la maison ainsi que quelques outils pour le jardin. Deux ou trois fois par an, un marchand de vêtements venait de Romans et installait toute sa marchandise. Dans toutes les fermes, on élevait des lapins dont on faisait sécher la peau, qu'un homme venait vendre en criant « peau de lièvre, peau de lapin, que celui qui n'en a pas, écorche son chat, que celui qui n'en a point, écorche son chien *».*

Souvent, à la tombée de la nuit, passait un bohémien, qui vendait en fraude des produits pour faire du pastis. Presque tous les paysans qui avaient des vignes, avaient le droit de faire de l'eau-de-vie, et chaque année, à l'automne, un distillateur s'installait, le long du cimetière de Carpentras, et nombreux étaient les amateurs qui venaient goûter le produit.

Tout cela fut un temps, lorsque je quittais l'école, alors que je n'avais pas encore treize ans, pour venir au Thor travailler la terre de l'aube au crépuscule, toute la semaine et le dimanche jusqu'à midi.

Cette vie d'autrefois, constitua sûrement un bon entraînement pour me conduire jusqu'à mes quatre-vingt-six ans, avec l'espoir que cela dure encore un peu!

Pèire Courbet, de Castèunòu

Les U15 du Sporting à l'honneur

Exceptionnelle! c'est le qualificatif qu'il convient de donner à la très belle saison réalisée par l'équipe de football de la catégorie U15 du Sporting Club Gadagnien.

18 victoires en autant de matches de championnat, 101 buts marqués, une deuxième place au challenge départemental de l'offensive et une place de champion amplement méritée! C'est ce bilan impressionnant et une mise à l'honneur de cette bande de copains que le maire et quelques conseillers ont tenu à récompenser en organisant une cérémonie en mairie.

Les U 15 et leurs dirigeants récompensés

Au fil de la saison, sous la direction de Christopher Teguemont, l'entraineur passionné, avec le soutien logistique des Gérard et de Greg, un groupe de 17 joueurs s'est construit et soudé. Assiduité aux entrainements, respect des consignes pendant les matches et une forte solidarité ont été les ingrédients essentiels de cette réussite.

Bravo à tous et bonne saison 2016-2017 dans la catégorie supérieure!